

Les Gamon sortaient des judicatures inférieures qui, selon la juste observation de M. de Gallier, furent sur les deux rives du Rhône le point de départ de tant de familles considérables. Notons ici que du Solier, le grand généalogiste du Haut-Vivarais, constate, de son côté, non sans un malin plaisir, l'origine notariale de bon nombre de familles nobles de cette région.

La maison-mère des Gamon était au hameau des Chambons, dans la paroisse de Vocance, probablement à la métairie Jaillon qui porte encore le nom de *Vez Gomon* (chez Gamon). Il est à noter que le nom d'un quartier Gamon figure à côté des Chambons dans la carte de Cassini et dans celle de l'ancien diocèse de Viviers. La maison Jaillon a été en partie renouvelée. Elle avait une cour dont le portail a été détruit. D'après une tradition locale, les Gamon auraient vendu leur domaine des Chambons pour aller s'établir à la Fare. Quoi qu'il en soit, les Gamon possédaient, au xv^e siècle, dans la vallée de la Cance, un domaine appelé *Girard*, qu'Antoine Gamon, juge royal du Vivarais, céda, comme on le verra plus loin, aux Grossolier, sieurs de Canson, en échange de la moitié du port d'Andance.

Claude Gamon exerçait à Vocance les fonctions de notaire, de 1468 à 1481. Un autre Claude Gamon, son fils sans doute, lui succéda et remplit les mêmes fonctions de 1483 à 1508. Il avait épousé noble demoiselle Antoinette Caron, fille de Laurent, licencié en droit et juge de la juridiction de Vocance, dont il eut sept enfants, savoir :

- 1° François Gamon, décédé à Bourg-Argental, sans s'être marié ;
- 2° Antoine, juge et lieutenant général du bailliage du Vivarais ;
- 3° Laurent, qui est qualifié sire du Chambon ;
- 4° André, notaire à Saint-Péray, mort en 1547 ;
- 5° Pierre, notaire à Tournon, le père d'Achille Gamon ;
- 6° Marie, qui épousa en 1508 noble Julien de Gléou, juge de la terre de Monestier, en Vocance ;
- 7° Blanche, religieuse à Annonay.

Antoine Gamon eut de sa première femme, Françoise de Combes,